

Smic 2020 : montant du smic net, brut et taux horaire

Par Justine Gay, 05/06/20

Smic est l'acronyme de Salaire minimum interprofessionnel de croissance. Il correspond au salaire minimum en vigueur en France. Les employeurs ne peuvent donc rémunérer un salarié, quel que soit son contrat de travail, en-dessous de ce seuil. Le Smic a succédé en 1970 au Salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig). Depuis le 1er janvier 2019, le montant du Smic net mensuel est d'environ 1 201 euros contre 1 173 euros en 2018.

Le Smic brut mensuel est de 1 521,25 euros contre 1 498,47 en 2018.

Le Smic horaire brut est, lui, de 10,03 euros. Il permet de calculer la rémunération des salariés à temps partiel. On parle aussi de taux horaire. Il existe des Smic spécifiques à certaines professions, comme le Smic hôtelier.

Le Smic mensuel net augmente de 1,2% en 2020. Il atteint 1 219 euros net par mois pour 35 heures hebdomadaires à compter de janvier 2020, contre 1 204 en 2019.

Les salariés à temps partiel sont rémunérés au Smic horaire. Ainsi, un salarié peut très toucher une paie inférieure au Smic mensuel s'il travaille moins de 35 heures par semaine. Pour compléter ses revenus du travail, il est possible de demander la prime d'activité.

Quel est le montant du Smic horaire net ?

En 2020, le montant du Smic horaire net est d'environ 8,03 euros. Ce chiffre ne peut être qu'indicatif, le montant des cotisations sociales retenues sur le Smic horaire brut pouvant varier d'une fiche de paie à l'autre. En 2019, il était de 7,94 euros.

Quel est le montant du Smic brut ?

En 2020, le Smic mensuel brut, c'est-à-dire avec les cotisations sociales du salarié, atteint 1 539,42 euros contre 1 521,25 euros en 2019.

Quel est le taux horaire du Smic ?

Le gouvernement définit chaque année le Smic selon un montant horaire, le montant versé par heure de travail. On parle aussi de taux horaire. Une personne travaillant à temps partiel touchera ce taux horaire selon son temps de travail et non le Smic mensuel qui est calculé sur une base de 35 heures par semaine. Ce taux horaire est de 10,15 euros à compter de janvier 2020.

Le Smic en France

La France n'est pas le seul pays qui dispose d'un salaire minimum. Le salaire minimum européen le plus élevé se trouve au Luxembourg où il dépasse les 2000 euros par mois. Le salaire minimum le plus bas en Europe est de 286 euros par mois en Bulgarie. Il n'y a pas de Smic en Italie ou au Danemark.

Smic mensuel

Le Smic mensuel net est d'environ 1 219 euros, le Smic mensuel brut est lui de 1 539,42 euros à compter de janvier 2020. Pour passer le salaire brut en net, vous devez déduire le montant des cotisations salariales. Ces sommes concernant un salarié à temps plein. Les salariés à temps partiel sont rémunérés selon le taux horaire du Smic soit 10,03 euros bruts.

Source : <https://www.journaldunet.fr/management/guide-du-management/1071810-smic-2020-montant-du-smic-net-brut-et-taux-horaire-5-juin-2020/>